

2022-271 CHATS ERRANTS - REGULATION DE LA POPULATION FELINE - TRAPPAGE ET PRISE EN CHARGE – CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION « L’ARCHE ORNAISE »

Le Conseil

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention résumée ci-dessus avec l'association « l'Arche Ornaise » toutes pièces afférentes à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-272 FOURRIERE ANIMALE - CHATS ET CHIENS ABANDONNES - PRISE EN CHARGE - CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION « L’ARCHE ORNAISE »

Le Conseil :

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à la prise en charge des animaux abandonnés par l'association « L'Arche Ornaise » selon les modalités décrites ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-273 SUBVENTIONS 2022 – « VIE QUOTIDIENNE-VOIRIE-ETAT CIVIL-PIECES D’IDENTITE » ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

ARRETE

la liste et le montant des subventions communales du secteur « Vie quotidienne – Voirie - Etat civil - Pièces d'identité » pour l'année 2022.

DECIDE

que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie.

PRECISE

que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-274 PROJET ZONE DU PLANCAION – DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI – AVIS

Le Conseil :

DONNE

un avis favorable au projet d'aménagement de la Zone du Plancaion soumis à enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à la mise en compatibilité du projet avec le PLUI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-275 QUARTIER DES FRESNAUX – DEMOLITION PAR ORNE HABITAT – AVIS DE LA VILLE DE FLERS

Le Conseil :

DONNE un avis de principe favorable à la demande d'Orne Habitat de démolir les 76 logements des Fresnaux, sous réserve d'un volume de reconstitution d'environ 57 logements.

PRECISE que la ville de Flers souhaite travailler en concertation avec Orne Habitat et Flers Agglo sur le projet de reconstitution comme prévu avec Orne Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-276 SUBVENTIONS 2022 - HABITAT - PATRIMOINE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

ARRETE la liste et le montant des subventions communales du secteur « Habitat – Patrimoine » pour l'année 2022.

DECIDE que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie.

PRECISE que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-277 MARCHE PUBLIC – PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACHAT GROUPE D'ENERGIE A DESTINATION DES FLERIENS

Le Conseil :

PREND ACTE du lancement d'une consultation de marché public en vue de retenir un prestataire chargé de mettre en place un achat groupé d'énergie pour les habitants de Flers.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-278 SUBVENTIONS 2022 – SOLIDARITES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

ARRETE la liste et le montant des subventions communales du secteur « Solidarités » pour l'année 2022.

DECIDE que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subvention en Mairie.

PRECISE que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE 4 ABSTENTIONS, celles de Mr Jean-François BRISSET, Mr François LEPRINCE, Mr Tâm NGUYEN et Sylvie DUFOUR.

2022-279 SUBVENTIONS 2022 - AFFAIRES SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur «Affaires Scolaires et Vie Scolaire » pour l'année 2022.
- PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-280 SUBVENTIONS 2022 - CULTURE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant des subventions municipales pour 2022.
- PROCEDE** au versement des subventions aux associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-281 RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES – CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil :

- ADOPTE** la convention de financement figurant en annexe à la présente délibération.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-282 STADE DU HAZE – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-MICHEL
MODERNISATION DE LA PLAINE SPORTIVE**

Le Conseil :

- APPROUVE** le projet décrit ci-dessus.
- INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rattachant à cette opération.
- SOLLICITE** les subventions décrites dans le plan de financement présenté ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-283 SUBVENTIONS 2022 – DEVELOPPEMENT DU SPORT – GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES - MEMOIRES ET CEREMONIES PATRIOTIQUES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Développement du sport - Grandes manifestations sportives - Mémoires et Cérémonies patriotiques » pour l'année 2022.
- DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie.
- PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-284 BUDGET PRIMITIF 2022 – RESULTATS 2021 – REPRISES ANTICIPEES

Le Conseil :

- AFFECTE** au budget général la somme de 1 334 568.52€ au c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés.
- REPREND** la somme de 750 972.96 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général et la somme de 67 492.68 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget annexe lotissement.
- INSCRIT** la somme 7 241 535.74 € au c/002R résultat de fonctionnement reporté du budget général et la somme de 6 489.89 € au c/002R solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget annexe lotissement.
- DECIDE** la reprise par anticipation des résultats 2021 telle que décrite ci-dessus pour le budget général et le budget annexe lotissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE 1 ABSTENTION, celle de Mr Pascal CATHERINE.

2022-285 BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL

Le Conseil :

- ADOPTE** chapitre par chapitre, pour l'exercice 2022, le budget général.

ADOPTE A L'UNANIMITE 1 ABSTENTION, celle de Mr Pascal CATHERINE.

2022-286 BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil :

- ADOPTE** chapitre par chapitre, pour l'exercice 2022, le budget annexe lotissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE 1 ABSTENTION, celle de Mr Pascal CATHERINE.

2022-287 FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX DES TAXES POUR 2022

Le Conseil :

ARRETE comme ci-dessus exposés les taux applicables à chacune des deux taxes pour 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE 1 ABSTENTION, celle de Mr Pascal CATHERINE.

2022-288 FLERS AGGLO – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES DU 23 NOVEMBRE 2021

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission locale de Transfert en date du 23 novembre 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE 1 ABSTENTION, celle de Mr Pascal CATHERINE.

2022-289 SUBVENTION 2022 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION

Le Conseil :

ATTRIBUE une subvention globale pour un montant maximum de 300 000 euros pour le C.C.A.S.

PRECISE que cette subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de financement du C.C.A.S.

PRECISE que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

AUTORISE le versement par anticipation d'un acompte, plafonné à 25 % de la subvention annuelle.

PRECISE que le crédit décrit ci-dessus, versé sous forme d'acompte à valoir sur la subvention principale, figurera à chaque budget primitif de la Ville de Flers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-290 PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2022-01

Le Conseil :

MODIFIE le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées.

PREND l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

PREVOIT que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière.

PRECISE qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Technique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-291 PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE COMMUN FLERS
AGGLO/VILLE DE FLERS - ACTUALISATION AU 01.01.2022**

Le Conseil :

- APPORTE** au dispositif relatif au régime indemnitaire commun des personnels territoriaux de Flers Agglo et de la Ville de Flers les modifications ci-dessus exposées en précisant que les autres dispositions relatives au RIFSEEP restent inchangées.
- PRECISE** dispositions antérieures conformément au protocole relatif au régime indemnitaire commun.
- CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre des dispositions pratiques de ces dispositions.
- PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget.
- PREND ACTE** du fait que le Conseil de FLERS AGGLO est saisi de cette même question, dans la mesure où le régime indemnitaire a été construit conjointement par les deux collectivités, afin de disposer d'un protocole toujours parfaitement actualisé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-292 PERSONNEL COMMUNAL • PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE-
PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EMPLOYEUR : BILAN ET DEBAT**

Le Conseil :

- PREND ACTE** des éléments d'information ci-dessus concernant la question de la protection sociale complémentaire des agents, du bilan et des perspectives à venir, notamment dans le cadre des nouvelles échéances à intervenir (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021).
- RAPPEL** que les participations prennent la forme d'un versement direct aux agents dans la limite du maximum du montant de la cotisation ou de la prime due par l'agent, et que les intéressés devront fournir, pour pouvoir bénéficier de cette aide, une attestation de labellisation de l'organisme qu'ils auront choisi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-293 PERSONNEL COMMUNAL - CONCESSIONS DE LOGEMENTS DE FONCTION - LISTE
DES EMPLOIS ASSUJETTIS A L'OBLIGATION DE LOGEMENT – ACTUALISATION
AU 01.03.2022**

Le Conseil :

- ADOPTE** ces modifications à la liste des bénéficiaires de logements de fonction au 1^{er} mars 2022.
- CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les décisions individuelles correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-294 PERSONNEL COMMUNAL - DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC – SERVICE SCOLAIRE PERISCOLAIRE – MISE A DISPOSITION PARTIELLE D’AGENTS D’ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE AUPRES DE FLERS AGGLO - CONVENTION

Le Conseil :

- PREND ACTE** de la mise à disposition partielle des agents communaux d’accompagnement périscolaire au profit de la Communauté d’agglomération Flers Agglo dans les conditions ci-dessus exposées.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dont un spécimen figure en annexe, et tous documents permettant la mise en œuvre cette mise à disposition partielle.
- AUTORISE** le cas échéant, et afin d’assurer la continuité de service, Monsieur le Maire à signer toute convention et documents permettant d’organiser le remplacement desdits agents communaux mis à disposition.
- PRECISE** que ce renouvellement prendra effet, en principe et sous réserve de conditions particulières, au 1^{er} mars 2022, pour une première période de 1 an, éventuellement renouvelable dans la limite de 3 ans.
- INSCRIT** aux budgets les sommes correspondantes aux flux (recettes/dépenses) directement induits par ces dispositions.

ADOPTE A L’UNANIMITE

2022-295 REPRESENTATIONS PERMANENTES – S.I.S.T OUEST NORMANDIE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil :

- ELIT** un représentant titulaire et un suppléant de Flers qui siègeront à l’Assemblée Générale de l’association « Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie » (S.I.S.T Ouest Normandie).

Sont élus par 30 voix pour sur 30 suffrages exprimés :

Représentant titulaire	Dominique ARMAND
Représentant suppléant	Gaëlle PIOLINE

ADOPTE A L’UNANIMITE

2022-296 MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE SIGNALÉTIQUE DES MAISONS ET DES RUES – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- CHARGE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-297 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE CHALEUR POUR LA DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE DU QUARTIER SAINT-SAUVEUR - EXTENSION DU RESEAU AU CENTRE HOSPITALIER

Le Conseil :

- APPROUVE** la proposition de la Société Saint Sauveur Energie visant à procéder à une extension du réseau de chaleur permettant de raccorder le centre hospitalier.
- APPROUVE** les conditions de réalisation techniques et financières de ces opérations.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe de cette délibération
- AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-298 CONTRAT DE SECURITE INTEGREE ENTRE LA VILLE DE FLERS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO ET L'ETAT

Le Conseil :

- APPROUVE** Les engagements mentionnés dans le Contrat de Sécurité Intégrée joint en annexe de la présente délibération.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Sécurité Intégrée entre la Communauté d'Agglomération Flers Agglo, la ville de Flers et l'Etat.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE 1 ABSTENTION, celle de Mr Pascal CATHERINE.

**2022-299 PROJET RESIDENCE DOMITYS – CHAMP DE FOIRE – DECLASSEMENT PARTIEL
DU DOMAINE PUBLIC - CESSION**

Le Conseil :

- DECIDE** la cession amiable d'une partie du Champ de Foire, cadastré CN19p comme précisé ci-dessus à la Société Domitys, ou toute société s'y substituant, dans les conditions ci-dessus décrites.
- DECIDE** que la désaffectation de la portion du Champ de Foire devant être cédée sera effective après la procédure de déclassement en application de l'article L 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
- PRECISE** que les frais liés à cette transaction foncière (bornage, frais de promesse, frais d'acte, frais d'élaboration de la servitude) seront pris en charge par l'acquéreur.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND/Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.

ADOPTE A L'UNANIMITE 1 ABSTENTION, celle de Mr Pascal CATHERINE.

2022-300 NPRU – BISSONNIERE – MOUVEMENT FONCIER - ECHANGE DE FONCIER

Le Conseil :

- DECIDE** le déclassement d'une portion de la parcelle du domaine public communal car celle-ci n'est plus affectée à l'usage public
- AUTORISE** les échanges de parcelles dans les conditions décrites ci-dessus.
- PRONONCE** l'affectation d'une portion de la parcelle BC 181 p au domaine public communal sous réserve de leur cession préalable à la ville.
- DIT** que les frais de bornage et d'acquisition seront partagés à part égale entre la ville de Flers et Mme CAILLY.
- CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale Pierre CHAIX et Corinne CHAMPETIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-301 SUBVENTIONS 2022 – JUMELAGE ET COOPERATIONS INTERNATIONALES –
ATTRIBUTIONS**

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Jumelages et coopérations internationales » pour l'exercice 2022.
- DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions.
- PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE